



ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



43^e CONSEIL DIRECTEUR

53^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., E-U, 24-28 septembre 2001

RÉSOLUTION

CD43.R2

RECOUVREMENT DES CONTRIBUTIONS

LE 43^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport du Directeur sur le recouvrement des contributions (document CD43/20 et Add.1) ainsi que la préoccupation exprimée lors de la 128^e Session du Comité exécutif au sujet de l'état de recouvrement des quotes-parts; et

Notant qu'en raison de circonstances économiques indépendantes de son contrôle, l'Argentine n'a pas respecté son plan de paiements échelonnés tel qu'il avait été soumis au 42^e Conseil directeur,

DÉCIDE:

1. De prendre note du rapport du Directeur au sujet du recouvrement des quotes-parts (document CD43/20 et Add.1).
2. De remercier les États membres qui ont déjà effectué des paiements en 2001 et d'exhorter tous les États membres ayant des arriérés à respecter leurs engagements financiers envers l'Organisation dans les plus brefs délais.
3. De féliciter les États membres qui ont versé intégralement leurs contributions pour 2001.
4. De féliciter les États membres qui ont déployé des efforts substantiels pour réduire leurs arriérés correspondant aux années antérieures.

5. D'exprimer la grave préoccupation que lui causent l'accumulation d'arriérés par l'Argentine et le non-respect par ce pays de son plan de paiements échelonnés, et d'encourager l'Argentine à faire du règlement de ses arriérés une priorité de son Gouvernement.

6. De demander au Président du Conseil directeur de notifier à la Délégation de l'Argentine que son droit de vote sera maintenu à la présente session du 43^e Conseil directeur, mais qu'aucun délai supplémentaire ne lui sera accordé après 2001.

7. De demander au Directeur:

- a) de continuer à veiller à l'application des accords spéciaux conclus par les États membres ayant des arriérés en vue du paiement des contributions correspondant aux années antérieures;
- b) de soumettre au Comité exécutif un rapport sur le respect par les États membres des engagements de versements de leurs contributions;
- c) de soumettre un rapport à la 26^e Conférence sanitaire panaméricaine sur l'état de recouvrement des contributions pour 2002 et les années antérieures.

(Troisième séance, le 25 septembre 2001)